

CONTRIBUTION DE FRANCE URBAINE A LA PREPARATION DU DECONFINEMENT

AVRIL 2020

TOURISME



FICHE N°7 – TOURISME



Les adhérents de France urbaine, réunis à de multiples reprises pour accompagner au mieux les acteurs du tourisme de leur territoire, ont mis en œuvre un grand nombre de mesures visant à amortir les difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels du tourisme exerçant dans le périmètre de leurs collectivités. Ces mesures ont pris de nombreuses formes, communes pour certaines à tous les acteurs du monde économique placés en situation critique par la crise sanitaire :

- Exonération des loyers des entreprises hébergées dans des bureaux appartenant à la collectivité ;
- Renoncement aux pénalités de retard de livraison des fournisseurs et de retard sur les chantiers ;
- Mise en place d'applications pour mieux renseigner les habitants pendant le confinement sur la localisation des commerçants et des marchés ouverts, possibilité de livraison, médiation entre producteurs locaux et grands distributeurs ;
- Poursuite du versement des aides et subventions aux partenaires (particulièrement vrai dans le domaine culturel) ;
- Exonération des paiements des droits d'occupation de l'espace public ;
- Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure ;
- Conventionnement avec les CCI pour venir en aide directe aux entreprises ;
- Participation des collectivités aux fonds Etat région et aux fonds territoriaux créés en parallèle par les régions ;
- Dispositifs partagés avec les DIRRECTE d'identification des entreprises en difficulté.

Plus spécifiquement, les acteurs du tourisme se sont vus proposer un rééchelonnement des paiements de la taxe de séjour, en lien avec les services de l'État.

Constats

Concernant le tourisme d'affaire, filière MICE

Confrontés à la plus grave crise qu'ils aient jamais connue, les salariés auront-ils l'envie, la clientèle aura-t-elle les moyens de programmer des événements professionnels à l'automne dans le cadre du tourisme d'affaires ? Cette interrogation se double d'une inquiétude grandissante vis-à-vis du phénomène de saturation et d'engorgement qui se profile au second semestre voire sur 2021, liée aux multiples reports d'événements d'ores et déjà annoncés. A ce manque de visibilité pour la reprise d'activité des congrès internationaux s'ajoute en outre la complexité des calendriers de déconfinement, variables d'un pays à l'autre.

De plus, l'interdépendance des activités et des métiers du tourisme d'affaires implique qu'un arrêt de l'activité entraîne un arrêt total de l'ensemble de la filière, avec des conséquences sur l'ensemble de la chaîne de valeur, jusqu'aux plus petits artisans (traiteurs...).

En tout état de cause, l'ensemble des acteurs du champ rencontreront des difficultés persistantes pour rembourser leurs emprunts, ce qui sera une contrainte majeure pour les perspectives de reprise, notamment à cause de l'attitude scandaleuse des assurances dans l'indemnisation des festivals ou la prise en charge des pertes d'exploitation.

Cette situation cauchemardesque implique que les collectivités territoriales interviennent financièrement sur nombre d'équipements qu'elles ont en régie ou en délégation de service public. La tension financière qui va en découler oblige à une coordination des dispositifs d'aide région département, avec nécessité d'une logique de complémentarité des fonds des collectivités locales.

Concernant le thermalisme

Une grande incertitude règne sur les établissements thermaux, dont les enjeux sont doubles : sanitaires, mais aussi liés à l'âge moyen de ceux qui les fréquentent.

Concernant le déconfinement lié à l'animation sociale dans la ville

Il sera impératif de maintenir une proposition d'agrément dérogatoire sur nos territoires ruraux et urbains pendant l'été dans les bases de loisirs, principaux lieux d'accueil des populations les moins favorisées. Par ailleurs, une attention doit être portée aux activités pouvant être proposées aux enfants qui seront accueillis dans les centres de loisir sans hébergement et les colonies de vacances organisés par les collectivités.

Concernant les guides conférenciers

Bien que très qualifiée, la profession de guides-conférenciers, souvent très saisonnière, reste une profession relativement précaire, à cause des divers statuts de ses membres. Beaucoup d'entre eux exercent ainsi leur activité dans le cadre de vacations de courtes durées qui donnent lieu à l'établissement de CDD ou CDD d'usage pour chaque prestation, et si les guides auto-entrepreneurs peuvent prétendre au fonds de solidarité, ce n'est pas le cas des guides vacataires dont certains se trouvent sans aucune ressource (ils ne peuvent ni bénéficier du chômage partiel, ni aux allocations Pôle Emploi faute d'avoir cotisé suffisamment d'heures).

Concernant le tourisme d'agrément

Le tourisme de loisir en 2020 sera un tourisme de proximité. Les bases de loisirs, les piscines, l'accueil simple dans la journée doit s'articuler avec une offre de restauration, voire de logement de courte durée. L'activité des guides conférenciers peut être articulée avec ce tourisme d'exception. Une animation plus locale doit être pensée dans une logique de différenciation territoriale adaptée en fonction de la fréquentation et des possibilités de respect des consignes de distanciation sociale. Loueurs à vélo, massifs montagneux, zoos.

Par ailleurs, si les professionnels du tourisme sont bien repérés et sauront faire valoir leurs difficultés, les petits acteurs du tourisme n'ont pas toujours accès aux mêmes réseaux d'information et d'équipement sanitaire. Ceux-ci représentent pourtant un maillon important de la chaîne touristique notamment rurale.

Questions en suspens

1. Quelles contraintes cadre, quel calendrier national de déconfinement, de rassemblement (jauge) et de mobilité (transport) à l'automne ? Les conditions de reprise/report d'activité du tourisme d'affaires dépendent des réponses à ces questions, puisqu'il est difficile de travailler à la définition de mesures sans un minimum de visibilité sur ces paramètres.
2. Comment reprendre l'activité si une partie des acteurs de la filière (commerce, techniciens, etc.) sont en faillite ?
3. Nombre de professionnels, notamment au sein de de l'UMIH, demandent une annulation des charges et non leur report. De quelles charges parle-t-on précisément ? Cette mesure peut-elle être élargie à l'évènementiel ?
4. Quel positionnement du transport ferroviaire et aérien dans le schéma de reprise : calendrier, conditions sanitaires dans les transports ?

Propositions

Enjeu : cadre sanitaire

- S'inspirer des référentiels organisationnels de Corée et de Singapour pour définir des règles cadre sanitaires nationales que devront appliquer les organisateurs d'évènements : soit sous forme d'un cahier des charges, soit sous forme d'une labellisation avec un point de vigilance sur cette dernière proposition, quant à la lourdeur de mise en œuvre et de suivi ;
- Mettre en place des prises de températures à l'entrée des bâtiments.

Enjeu : réassurance du public et des clients

- Traduire le cadre général en 15 points de réassurance clients clairs ;
- Veiller à maintenir des normes sanitaires similaires entre établissements thermaux et hébergeurs thermaux par un décret conjoint, afin de rassurer une clientèle parfois âgée.

Enjeu : communication

- Etablir, profession par profession de services, une déclinaison concrète et planifiée de la reprise des activités ;
- Privilégier une communication Tourisme d'affaires France pour l'activité 2021 ;
- Ecrire une charte éthique de la reprise des congrès visant à minorer les risques de concurrence et de cannibalisation des évènements liés au tourisme d'affaire. Il serait en effet nocif que les acteurs avancent en ordre dispersé, qu'il s'agisse des acteurs de filière (OT de France...UNIMEV) ou de tous les échelons des collectivités (CG/CDT/Pays/Métropoles/Région/CRT...) ;
- Elaborer une veille sur l'envie de voyage des différences clientèles afin de disposer d'une visibilité sur le moment d'engager les plans de communication.

Enjeu : autres dispositifs

- Réfléchir à des dispositifs d'aides à la reprise de participation des exposants dans les congrès ;
- Elargir la mesure « report de charges » à l'évènementiel ;
- Le cas particulier des guides conférenciers mérite une attention car ce sont des acteurs clés de l'expérience touristique. La situation les concernant pourrait en outre perdurer compte-tenu de l'interdiction des regroupements qui se dessine à long terme et des pertes de clientèles internationales, paquebots de croisières, scolaires...
- Envisager de lier les réouvertures d'hébergements touristiques à une offre touristique territoriale relancée afin de garantir une plus grande fréquentation ;

- Le cas spécifique des particuliers hébergeurs, adhérents de gîtes de France par exemple, qui ne sont pas considérés comme des professionnels et n'ont pas accès aux aides de l'Etat ou des collectivités, doit être considéré. Un accompagnement/information sur les nouvelles démarches sanitaires, ainsi qu'une aide à l'équipement en matériel sanitaire, pourrait leur être proposés.

Le tourisme des espaces ouverts

Rouvrir rapidement les lieux où on peut comptabiliser les personnes et distribuer les masques nécessaires. Différencier les offres et ouvrir sous régulation du préfet le nombre de personnes pouvant visiter un zoo, les jardins des châteaux, les canaux en vélo. Marge de sécurité pour les équipements les plus en dangers.



22 rue Joubert 75009 Paris
+33(0)1 44 39 34 56
franceurbaine@franceurbaine.org

www.franceurbaine.org